

1	2	3	4	5	6
A.2/1.5	Système d'alarme générale et dispositif de communication avec le public (en cas d'utilisation comme dispositif d'avertissement d'incendie, l'article applicable est A.1/3.53)	-Règ. III/6.	-Rés. A.1021(26) de l'OMI, -Rés. MSC 36(63) de l'OMI – (Recueil HSC de 1994), -Rés. MSC 48(66) de l'OMI – (Recueil LSA), -Rés. MSC.97(73) de l'OMI – (Recueil HSC de 2000), -Circulaire MSC/Circ.808 de l'OMI.	-ISO 27991 (2008).	

2. Prévention de la pollution marine

Article n°	Nom de l'article	Règle MARPOL 73/78 modifiée, qui requiert une «approbation de type»	Règles MARPOL 73/78, telles que modifiées, applicables et résolutions et circulaires applicables de l'OMI	Normes d'essai	Modules d'évaluation de la conformité
1	2	3	4	5	6
A.2/2.1	Dispositifs de contrôle et d'enregistrement à bord pour le NOx	Transféré à l'annexe A.1/2.8			
A.2/2.2	Systèmes de nettoyage embarqués des gaz d'échappement	Transféré à l'annexe A.1/2.10			
A.2/2.3	Équipement utilisant d'autres méthodes équivalentes pour réduire les émissions à bord de NOx	-Annexe VI, Règ. 4.	-Annexe VI, Règ. 4.		
A.2/2.4	Équipement utilisant d'autres méthodes technologiques pour limiter les émissions de SOx	-Rés. MEPC.176(58) de l'OMI – (annexe VI révisée de la convention MARPOL, Règ. 4). -Rés. MEPC.184(59) de l'OMI.	-Rés. MEPC.176(58) de l'OMI – (annexe VI révisée de la convention MARPOL, Règ. 4).		

1	2	3	4	5	6
A.2/2.5 (nouvel article)	Analysers de Nox à bord utilisant une méthode de mesure autre que la méthode de mesure directe et de contrôle du Code technique NOx, 2008 (NOx Technical Code),	-Rés. MEPC.176(58) de l'OMI – (annexe VI) révisée de la convention MARPOL, Règ. 4).	-Rés. MEPC.176(58) de l'OMI – (annexe VI révisée de la convention MARPOL, Règ. 4).		

3. Équipements de protection contre les incendies

Article n°	Nom de l'article	Règle SOLAS 74 modifiée, qui requiert une «approbation de type»	Règles SOLAS 74, telles que modifiées, applicables et résolutions et circulaires applicables de l'OMI	Normes d'essai	Modules d'évaluation de la conformité
1	2	3	4	5	6
A.2/3.1	Extincteurs non portatifs et transportables	Transféré à l'annexe A.1/3.52			
A.2/3.2	Diffuseurs pour dispositifs fixes d'extinction d'incendie par projection d'eau sous pression destinés aux locaux de catégorie spéciale, aux espaces rouliers pour les marchandises, aux espaces rouliers et aux espaces pour les véhicules	Transféré à l'annexe A.1/3.49			
A.2/3.3	Démarrateur par temps froid de groupes électrogènes (dispositifs de démarrage)	Transféré à l'annexe A.2/8.1			
A.2/3.4	Ajutages de type combiné (diffusion/jet)	Transféré à l'annexe A.1/3.55			

1	2	3	4	5	6
A.2/3.5	Composants de dispositifs fixes de détection et d'avertissement d'incendie pour postes de commande, locaux de service, compartiments d'habitation et salles des machines avec ou sans surveillance humaine	Transféré à l'annexe A.1/3.51			
A.2/3.6	Détecteurs de fumée	Transféré à l'annexe A.1/3.51			
A.2/3.7	Détecteurs de chaleur	Transféré à l'annexe A.1/3.51			
A.2/3.8	Fanal de sécurité électrique	-Règ. II-2/10, -Règ. X/3, -Rés. MSC 98(73) de l'OMI – (Recueil FSS) 3.	-Règ. II-2/10, -Rés. MSC 36(63) de l'OMI – (Recueil HSC de 1994) 7, -Rés. MSC 97(73) de l'OMI – (Recueil HSC de 2000) 7, - Rés. MSC 98(73) de l'OMI - (Recueil FSS), 3.	-série CEI 60079.	
A.2/3.9	Vêtement protecteur résistant aux attaques chimiques	-Règ. II-2/19.	-Règ. II-2/19, -Rés. MSC 36(63) de l'OMI – (Recueil HSC de 1994) 7, -Rés. MSC 97(73) de l'OMI – (Code HSC de 2000) 7.	-EN 943-1 (2002), y compris AC (2005), -EN 943-2 (2002), -EN ISO 6529 (2001), -EN ISO 6530 (2005), -EN 14605 (2005), y compris A1 (2009), -Circulaire MSC/Circ.1120 de l'OMI.	